

CSA : modifications de paramètres techniques d'autorisations de radios privées

Le CSA a autorisé les modifications de paramètres techniques des autorisations de RTL (Dijon), Emotion FM (Menton) et NRJ (Guebwiller), celles-ci ne présentant pas d'incompatibilité avec le spectre français et international et n'entraînant pas de modification substantielle des données au vu desquelles les autorisations ont été délivrées au sens du premier alinéa de l'article 42-3 de la loi du 30 septembre 1986.

Plus d'informations ici.